

*PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN*

Procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire de la 1713^e session du conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan, tenue ce lundi 2 février 2026 à 19 h 30, à la Chapelle du Vieux-Couvent située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Cette séance extraordinaire fut convoquée par Monsieur Mathieu Robillard, directeur général, conformément à l'article 156 du Code municipal.

Le président d'assemblée ne participe pas au vote relatif aux propositions à moins qu'une mention y soit spécifiquement indiquée.

Les membres du conseil suivant sont présents :

<i>M. Sébastien Marcil</i>	<i>maire</i>
<i>Mme Alexandra Benny</i>	<i>conseillère</i>
<i>M. Richard Dubé</i>	<i>conseiller</i>
<i>M. Sylvain Payette</i>	<i>conseiller</i>
<i>M. Eric Muloin</i>	<i>conseiller</i>
<i>M. Antoine Gagnon</i>	<i>conseiller</i>

<i>Ainsi que</i>	
<i>M. Mathieu Robillard</i>	<i>directeur général et greffier-trésorier</i>

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil municipal présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Après avoir dûment constaté le quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8073-02-2026

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Avis de motion et présentation d'un nouveau règlement décrétant les différents taux de taxes pour 2026*
4. *Période de questions*
5. *Levée de la séance*

Il est résolu sur proposition de Monsieur le conseiller Antoine Gagnon, appuyé par Monsieur le conseiller Eric Muloin, que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan adopte l'ordre du jour décrit ci-dessus.

Adoptée unanimement

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF
À DÉCRÉTER LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2026**

8074-02-2026

Monsieur le conseiller Sylvain Payette avise les membres du conseil municipal qu'il soumet pour fin d'adoption lors d'une prochaine séance, un projet de règlement décrétant les différents taux de taxes pour l'année 2026. La lecture dudit règlement sera dispensée lors de son adoption, conformément à l'article 445 du code municipal.

Monsieur le conseiller Sylvain Payette dépose ledit projet de règlement qui a pour objet de décréter les différents taux de taxes foncières générales et spéciales ainsi que des taxes de services pour tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan pour l'année 2026. Ledit règlement établit également la fréquence des versements et autres modalités.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à formuler leurs questions au conseil municipal.

LEVÉE DE LA SÉANCE

8075-02-2026

À 19 h 37, il est résolu sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Dubé, appuyé par Madame la conseillère Alexandra Benny, que la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

*Mathieu Robillard
Directeur général et
Greffier-trésorier*

*Sébastien Marcil
maire*

Les résolutions portant les numéros 8073-02-2026 à 8075-02-2026 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Sébastien Marcil, maire